

<http://www.universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article1333>



# Communiqué de l'association SMT et du SMG, le 11 mai 2018

- Thématiques - Travail -



Date de mise en ligne : dimanche 13 mai 2018

---

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

---

**Par une décision en date du 4 mai 2018, le médecin du travail Karine Djémil vient d'être condamnée à 6 mois d'interdiction d'exercice dont trois fermes, en appel par la chambre disciplinaire nationale de l'ordre des médecins, pour avoir donné des soins médicaux à plusieurs femmes harcelées sexuellement du fait de leur travail. Son exercice médical clinique compréhensif vis-à-vis des victimes, trop peu fréquent aujourd'hui, est très durement sanctionné, alors que ses pairs lui reconnaissent ici une pratique exemplaire dont elle a rendu compte précisément lors de l'audience d'appel.**

«